

**ARRETE**

**Portant une restriction de stationnement  
Route des Deux Croix**

Le Maire de la Commune de Saint-Nom-la-Bretèche,

**Vu** la loi 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212.1 et L 2212.2,

**Vu** l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière et l'ensemble des textes qui les ont modifiés,

**Vu** l'arrêté municipal n° 189/13 du 07 octobre 2013, relatif à la lutte contre le bruit,

**CONSIDERANT** qu'il convient de prendre des mesures restrictives en matière de stationnement pour des travaux de remplacement de chaudière par la société TOUNOIS SAS sise 47 rue Fourny Z.I. Centre à BUC (78530) pour le compte de la Mairie.

**ARRETE**

**Article 1 :** Du jeudi 5 septembre 2024 20h00 au vendredi 6 septembre 2024 16h00 inclus, le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit sur 4 places de stationnement au droit du 9 route des Deux Croix au droit des travaux.

**Article 2 :** Une place de stationnement est réservée au droit du 9 route des Deux Croix pendant la durée des travaux, du jeudi 5 septembre 2024 au mercredi 25 septembre 2024 inclus.

**Article 2 :** Prescriptions techniques.

Avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur adressera aux différents organismes concernés par l'emprise des travaux, et dont les coordonnées sont fournies sur la plateforme du guichet unique (<http://www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr/>) les déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT).

**Article 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Noisy-le-Roi, Monsieur le lieutenant du Centre de Secours de Villepreux, Madame la Responsable du service de Police Municipale, ou toute personne habilitée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication.

Fait à Saint-Nom-La-Bretèche, le 27/08/2024

Pour le Maire absent

Madame Karine DUBOIS  
1<sup>ère</sup> adjointe au Maire faisant fonction

• Mis en ligne le 28/08/2024  
• Document rendu exécutoire le 28/08/2024

Certifié par le Maire

